

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2011007

Signataire : Béatrice PHAM VAN

OBJET :Avenant à la Convention pour le dépistage de la rétinopathie diabétique au Centre municipal de santé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi du 13 avril 2004 modifiée relative aux responsabilités locales,

Vu la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu la décision de l'Agence régionale de la Santé N°ETP/10/138 du 23/12/2010 donnant autorisation au Centre municipal de santé Dr Pesqué pour la Permanence infirmière d'éducation thérapeutique en diabétologie,

Vu la délibération N°48 du Conseil municipal du 8/04/2010 autorisant la Convention de partenariat avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour le dépistage de la rétinopathie diabétique,

Vu la délibération du 12/05/2011 du Conseil municipal autorisant la Convention de mise en œuvre et de financement des expérimentations des nouveaux modes de rémunération avec l'ARS,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la Convention de partenariat avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour le dépistage de la rétinopathie diabétique OPHDIAT N°2010-02-TLM-2/AV1, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à le signer au nom de la Commune.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 21/10/2011

Publié le : 26/10/2011

Certifié exécutoire le : 26/10/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué